INITIALES DU MAIRE
14369-2026
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 6 octobre 2026 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Jocelyn Vallières
Siège numéro 3 Madame Peggy Vignola
Siège numéro 4 Monsieur Sébastien Patry
Siège numéro 6 Madame Marie-Josée Breault

Monsieur Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Cloutier.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Monsieur Marc Cloutier, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et en visioconférence, les consultations publiques sont ouvertes, il est 19 h 30.

1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 50, RUE DE LA RENAISSANCE – LOT 4 699 089

Demande : Autoriser l'implantation d'un conteneur en cour avant à titre de bâtiment accessoire à une résidence située en îlot déstructuré 1.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

1.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 36, RUE NOËL – LOT 4 698 677

Demande : Autoriser l'implantation d'un conteneur en cour arrière comme bâtiment accessoire à un garage (bâtiment principal) en périmètre urbain.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser des questions sur ladite demande.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

INITIALES DU MAIRE
14370-2026
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

Les assemblées publiques de consultation sont fermées. Il est 19 h 32.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marc Cloutier, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et en visioconférence.

126458-10-2026

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 29 : Autres points à l'ordre du jour.

1. CONSULTATION PUBLIQUE

   1.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 50, RUE DE LA RENAISSANCE – LOT 4 699 089

   1.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEUE – 36, RUE NOËL – LOT 4 698 677

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2026

LÉGISLATION

5. POLITIQUE DE L'ARBRE

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 50, RUE DE LA RENAISSANCE – LOT 4 699 089

7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 36, RUE NOËL LOT 4 698 677

8. VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL – LOT 6 543 989 CHEMIN DE LA CEINTURE

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2026

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

10. DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS IMMEUBLES MUNICIPAUX – OCTROI DU CONTRAT

PERSONNEL

11. CRÉATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER/OPÉRATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

FINANCES

12. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS) – ADOPTION DU BUDGET 2027

13. RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL – OCTROI DU CONTRAT POUR LE MOBILIER DE LA RÉCEPTION

14. ACHAT DE PIÈCES POUR RÉPARATION DE LA GRATTE DE DÉNEIGEMENT DU TRACTEUR – ACCEPTATION DE SOUMISSION

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES LOTS 4 698 458 ET 4 698 459

16. COTISATION ANNUELLE 2027 – RÉSEAU BIBLIO

17. DEMANDE DE CONTRIBUTION 2026-2027 ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC)

18. DEMANDE D'AIDE POUR L'ENTRETIEN DE LA 1RE ET 2^{E} RUE DU LAC ST-CHARLES 2027

19. DÉNEIGEMENT DES RUES LAC ST-CHARLES PROPOSITION POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC

20. DÉNEIGEMENT DES RUES – ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC) PROPOSITION POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC

21. CHÈQUES À ANNULER

22. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLIC

23. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMDQ) D'ANALYSER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ENTRETIEN DU 6^{E} RANG (DÉNEIGEMENT)

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

24. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMDQ) CONCERNANT LA SÉCURITÉ SUR LA ROUTE 271 SAINT-BENOÎT-LABRE

25. ENTRAÎNEMENTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION DU DÉPASSEMENT DES COÛTS

26. PROJET ENTRAIDE INCENDIE

27. COUR MUNICIPALE – ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE

N° de résolution ou annotation

28. CORRESPONDANCE

29. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT (URLS) ANNEAU DE GLACE

30. RAPPORT DES COMITÉS

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

32. CLÔTURE DE LA SÉANCE

126459-10-2026 **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2026**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionnée, comme rédigé, par madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.

126460-10-2026 **5. POLITIQUE DE L'ARBRE**

Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre juge opportun de se doter d'une « Politique de l'arbre » visant à soutenir les initiatives déjà mises en place par ses différents services et à bonifier ses actions en matière de protection et de mise en valeur des arbres, dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la Politique de l'arbre de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre

126461-10-2026 **6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 50, RUE DE LA RENAISSANCE – LOT 4 699 089**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 699 089, afin d'autoriser l'implantation d'un conteneur en cours avant à titre de bâtiment accessoire à une résidence située en îlot déstructuré 1;

Considérant que la règlementation à l'article 4.19.1 stipule que les conteneurs sont autorisés, à titre de bâtiment secondaire dans l'îlot déstructuré numéro 1;

Considérant que l'îlot déstructuré est situé dans une zone agricole permanente;

Considérant que les conteneurs sont autorisés dans la zone agricole dans les cours arrière seulement;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

Considérant qu'il n'y a pas d'espace disponibles dans la cour arrière;

Considérant que le lot est situé sur un terrain d'angle transversal;

Considérant la particularité du terrain possédant trois (3) cours avant;

Considérant que le règlement de zonage ne définit pas la cour avant principale (entrée principale et porte avant) d'une cour avant secondaire;

Considérant que le terrain est entouré d'arbres matures et que le conteneur projeté serait situé à l'arrière du garage;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande conditionnellement à ce que le conteneur soit recouvert d'une structure de toit et d'un revêtement extérieur sur minimum trois (3) côtés et être agencé aux autres bâtiments.

126462-10-2026 **7. <u>DEMANDE DE DE DÉROGATION MINEURE – 36, RUE NOËL LOT 4 698 677</u>**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 698 677, afin d'autoriser l'implantation d'un conteneur en cours arrière comme bâtiment accessoire à un garage (bâtiment principal) en périmètre urbain;

Considérant que la règlementation à l'article 4.19.1 stipule que les conteneurs sont prohibés pour toute fin dans le périmètre d'urbanisation;

Considérant que le terrain visé est situé en zone CA-42 (commercial de voisinage);

Considérant que le conteneur projeté serait situé à l'arrière du garage;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la présente demande conditionnellement à ce que le conteneur soit recouvert d'une structure de toit et d'un revêtement extérieur sur minimum trois (3) côtés et être agencé au garage principal.

126463-10-2026 **8. <u>VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL – LOT 6 543 989 – CHEMIN DE LA CEINTURE</u>**

Considérant que monsieur Antoine Giroux désire acquérir un terrain sur le Chemin de la Ceinture portant le numéro de lot 6 543 989, ayant une superficie de 16 135.10 pieds carrés, au

N° de résolution ou annotation

montant de 4,00 $ le pied carré, soit soixante-quatre mille cinq cent quarante dollars et quarante cents (64 540,40 $);

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, monsieur Marc Cloutier ainsi que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de vente au montant de soixante-quatre mille cinq cent quarante dollars et quarante cents (64 540,40 $) et tout autre document nécessaire à la vente aux conditions suivantes :

- Délai de construction d'une maison unifamiliale de deux (2) ans suivant la fin des travaux d'infrastructures de la rue
- Rétrocession à la Municipalité en cas de non-respect de la condition de construction
- Obligation de garder une bande boisée à l'arrière du terrain à titre d'écran visuel
- Demande de faire un minimum d'aménagement paysager avec plantation de nouveaux arbres, en conformité à la « Politique de l'arbre » de la Municipalité
- Le tout sans garantie légale

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS – JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 2026

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait le dépôt de la liste des permis pour les mois de juillet, août et septembre 2026, la valeur totale des dits permis s'élève à deux millions trois cent deux mille dollars (2 302 000 $).

126464-10-2026

10. DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF – IMMEUBLES MUNICIPAUX – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation, nous avons reçu une seule soumission conforme ;

- Service MF : 125 $ / h pour le déneigement et entre 30 $ et 125 $ la fois pour l'épandage d'abrasif / fondant (taxes non incluses) pour les immeubles municipaux

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission conforme de Service MF et lui octroyer le contrat de déneigement des immeubles municipaux sur appel.

126465-10-2026

11. CRÉATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER/OPÉRATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

Considérant la démission de monsieur Jeff Labranche, journalier/opérateur, effective le 2 octobre 2026, et la nécessité de pourvoir le poste au sein du Service des travaux publics ;

Considérant qu'il y a lieu de constituer un comité de sélection afin de procéder au processus d'embauche d'un journalier-opérateur ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, à procéder à la création d'un comité de sélection chargé du processus d'embauche d'un journalier/opérateur. Ce comité sera composé des personnes suivantes :

- Monsieur Marc Cloutier, maire ;
- Monsieur Michaël Normand, directeur des travaux publics ;
- Monsieur Daven Poulin, chef d'équipe des travaux publics.

12. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS) – ADOPTION DU BUDGET 2027

Ce point est reporté.

126466-10-2026

13. RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL – OCTROI DU CONTRAT POUR LE MOBILIER DE LA RÉCEPTION

Considérant que suivant l'appel d'offres sur invitation, nous avons reçu deux (2) soumissions :

– RCM Armoires sur mesure	23 139,22 $, taxes incluses
– Atelier Excel	33 754,36 $, taxes incluses

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Valliées, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission conforme de RCM Armoires sur mesure, au montant de vingt-trois mille cent trente-neuf dollars et vingt-deux cents (23 139,22 $), taxes incluses, et lui octroyer le contrat pour la fourniture du mobilier fixe de la réception dans le cadre de la rénovation de l'Hôtel de ville, et d'autoriser le maire, Monsieur Marc Cloutier ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue à signer tout document nécessaire. L'achat du mobilier fixe de la réception est subventionné par le programme PRABAM

126467-10-2026

14. ACHAT DE PIÈCES POUR RÉPARATION DE LA GRATTE DE DÉNEIGEMENT DU TRACTEUR - ACCEPTATION DE SOUMISSION

Considérant que suivant un bris de la gratte de déneigement du tracteur, le directeur des travaux publics a obtenus deux propositions pour l'achat de pièces, soit celles de Métal Pless Inc. et de PJB Industries Inc. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission conforme de Métal Pless Inc. au montant de onze mille cent quatre-vingt-neuf dollars et trente-sept cents (11 189,37 $), taxes incluses, et autoriser le directeur du service des travaux publics à procéder à la commande.

126468-10-2026

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE AUX NORMES LOTS 4 698 458 ET 4 698 459

Considérant que le propriétaire des lots 4 698 458 et 4 698 459 a fait une demande d'aide financière concernant la mise aux normes de son installation septique et qu'il a présenté son certificat de conformité ;

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de verser l'aide financière au montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 $) prévu au règlement 611-2022 au propriétaire des 37 et 39, 3e rue du Lac-Raquette, Saint-Benoît-Labre.

126469-10-2026 **16. COTISATION ANNUELLE 2027 – RÉSEAU BIBLIO**

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle 2027 du réseau biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches ;

Considérant que le taux de cotisation a subi une hausse de 3 % et qu'il sera de 5,42 $ par personne ;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les montants suivants au réseau biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches :

- 5,42 $ par personne ;
- 518,41 $ pour un accès annuel à Symphony ;
- 248,43 $ pour les frais annuels d'entretien, mise à jour, licences, etc. (pour 1 ou 2 accès) ;
- 124,21 $ pour les frais annuels d'entretien, mise à jour, licences, etc. (pour chaque accès additionnel), si applicable.

126470-10-2026 **17. DEMANDE DE CONTRIBUTION 2026-2027 ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC)**

Considérant que l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnes (ARLAC) a déposé une demande de contribution pour l'année financière 2026-2027, au montant de 5 500 $;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande d'aide financière, au montant de cinq mille cinq cents dollars (5 500,00$) et en prévoir le montant au budget 2027 qui sera répartit comme suit :

- Contribution au fonctionnement de l'ARLAC : 2 000,00 $
  (Assurance, entretien de la barrière, sensibilisation à la sécurité)

- Entretien des rues : 3 500,00 $

126471-10-2026 **18. DEMANDE D'AIDE POUR L'ENTRETIEN DE LA 1RE ET 2E RUE DU LAC ST-CHARLES 2027**

Considérant que la municipalité a reçu une demande d'aide visant l'entretien de la 1re et 2e rue du Lac St-Charles, laquelle comprend la fourniture gratuite de trois (3) voyages de gravier ainsi que la possibilité de recourir aux services d'une niveleuse pour le reprofilage des rues ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande et d'autoriser la fourniture de trois (3) voyages de gravier à l'été 2027. De plus, la Municipalité accorde un budget de 250 $ afin de couvrir une partie des frais pour le reprofilage des rues.

126472-10-2026

19. <u>DÉNEIGEMENT DES RUES LAC ST-CHARLES PROPOSITION POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC</u>

Considérant que la Municipalité a reçu une requête écrite provenant d'une majorité de propriétaires ou occupants riverains de la 1re et 2e rues du Lac Saint-Charles concernant l'entretien hivernal ;

Considérant que les représentants ont formulé une demande de retenir les services de l'entrepreneur « Ferme Donald Vachon » pour l'entretien hivernal selon la soumission de celui-ci au montant de 3 600,00 $, plus taxes, en fonction des paramètres et conditions prévues à la *Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public* ;

Considérant que les propriétaires de la 1re et 2e rues du Lac Saint-Charles demandent que le coût de l'entretien hivernal des rues en question soit réparti par une taxe spéciale aux résidents de ces rues, sauf exception, sur le compte de taxes annuel ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les frais d'entretien hivernal des 1re et 2e rues du Lac Saint-Charles soient répartis également entre les propriétaires de ces rues, qu'il s'agisse d'une résidence permanente, d'un chalet saisonnier, d'un terrain avec roulotte ou d'un terrain vacant.

126473-10-2026

20. <u>DÉNEIGEMENT DES RUES – ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC-AUX-CYGNES (ARLAC) PROPOSITION POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC</u>

Considérant que la Municipalité a reçu une requête de l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnes (ARLAC) concernant l'entretien hivernal des 1re et 4e rues du Lac-aux-Cygnes ;

Considérant que les représentants ont formulé une demande de retenir les services de l'entrepreneur « Ferme Donald Vachon » pour l'entretien hivernal selon la soumission de celui-ci au montant de 10 800 $, plus taxes, pour la 1ère Rue et de 3 198 $ plus taxes, pour la 4e Rue, en fonction des paramètres et conditions prévues à la *Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public* ;

Considérant que les propriétaires de la 1re et 4e rues du Lac-aux-Cygnes demandent que le coût de l'entretien hivernal des rues en question soit réparti par une taxe spéciale aux résidents de ces rues sur le compte de taxes annuel, sauf quelques exceptions, selon l'entente signée par la presque totalité des propriétaires ;

INITIALES DU MAIRE
14378-2026
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les frais d'entretien hivernal des 1re et 4e rues du Lac-aux-Cygnes soient répartis également entre les propriétaires de ces rues, qu'il s'agisse d'une résidence permanente, d'un chalet saisonnier, d'un terrain avec roulotte ou d'un terrain vacant sauf quelques exceptions selon l'entente signée par la presque totalité des propriétaires.

126474-10-2026 **21. CHÈQUES À ANNULER**

Considérant que les chèques suivants n'ont pas été déposés par les contribuables et qu'il faudrait les annuler puisqu'ils ne sont plus valides :

- Chèque # C2500091 de 30 $ en date du 31 août 2025
- Chèque # C2500092 de 172,46 $ en date du 16 septembre 2025
- Chèque # C2500127 de 120 $ en date du 31 décembre 2025

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'annulation des trois chèques mentionnés ci-haut.

126475-10-2026 **22. COMPTE DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de six cent quarante mille cent cinquante-six dollars et quatre-vingt-seize cents (640 156,96 $) incluant les salaires bruts et d'autoriser leur paiement.

FACTURES PAYÉES	109 420,92 $
FACTURES À PAYER	469 731,76 $
SALAIRES BRUTS DU MOIS	61 004,28 $
TOTAL	**640 156,96 $**

126476-10-2026 **23. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMDQ) D'ANALYSER LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ENTRETIEN DU 6E RANG (DÉNEIGEMENT)**

Considérant que la Municipalité souhaite obtenir du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) une analyse des documents relatifs à l'entretien hivernal du 6e rang;

En conséquence, il est proposé par madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, à transmettre une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ) afin qu'il procède à l'analyse du vieux décret concernant l'entretien d'hiver du 6e rang par la municipalité de Saint-Benoît-Labre jusqu'à la limite avec la route 269, située sur le territoire de Saint-Honoré-de-Shenley.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

126477-10-2026
N° de résolution ou annotation

24. <u>DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTMDQ) CONCERNANT LA SÉCURITÉ SUR LA ROUTE 271 - SAINT-BENOÎT-LABRE</u>

Considérant que la Municipalité désire appuyer le propriétaire du 291, route 271 concernant ses demandes au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMDQ) concernant la sécurité devant l'entrée du 291, route 271 à Saint-Benoît-Labre, soit :

- La sécurité routière
- Un drainage obstrué

En conséquence, il est proposé par monsieur Jocelyn Vallières, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, à transmettre les demandes du propriétaire du 291, route 271 au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMDQ).

126478-10-2026

25. <u>ENTRAÎNEMENTS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION DU DÉPASSEMENT DES COÛTS</u>

Considérant qu'au cours de la dernière année, le Service de sécurité incendie a constaté une augmentation de la participation des pompiers aux pratiques constituant ainsi un élément positif sur le plan opérationnel ;

Considérant que cette augmentation de participation entraîne également une augmentation des coûts associés aux entraînements ;

Considérant qu'afin de permettre au Service de sécurité incendie de réaliser l'ensemble des entraînements prévus et de maintenir son programme annuel de formation et de pratique, une augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée aux entraînements est demandée ;

La conseillère madame Marie-Josée Breault confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote.

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Patry, et résolu à l'unanimité des voix exprimées de consentir à une augmentation de 750 $ de l'enveloppe budgétaire 2026 consacrée aux pratiques incendie.

126479-10-2026

26. <u>PROJET ENTRAIDE INCENDIE</u>

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauce-Sartigan implique, pour plusieurs municipalités et régies, le recours à l'entraide afin d'assurer la couverture des risques ou de répondre à un incendie, un sinistre ou un sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires ;

Considérant que les municipalités et régies participantes souhaitent conclure une entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages ;

N° de résolution ou annotation

Considérant que cette entente vise à encadrer les modalités applicables aux demandes d'assistance entre les parties, notamment quant au mode de fonctionnement, aux obligations des parties, aux procédures opérationnelles, aux responsabilités, aux assurances ainsi qu'à la répartition des coûts d'opération ;

Considérant que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan, par sa résolution numéro 2026-08-142 adoptée le 19 août 2026, recommande aux municipalités de procéder à l'adoption du projet d'entente d'entraide incendie ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du projet d'Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages et se déclare satisfait de son contenu ;

En conséquence, sur la proposition de madame Peggy Vignola, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre approuve l'Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages, telle que soumisse

Que le maire, monsieur Marc Cloutier, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre ladite entente ainsi que tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution ;

Que la présente entente remplace le protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie adoptée le 8 novembre 2001 par la résolution 2000-11-257 ;

Que copie de la présente résolution soit transmisse à la MRC de Beauce-Sartigan.

126480-10-2026 **27. <u>COUR MUNICIPALE – ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE</u>**

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de service de Morency, société d'avocats, pour la représenter devant la Cour municipale pour l'année 2027 ;

Considérant que les tarifs proposés sont de 200$ et 210$ l'heure, selon la nature du dossier, ou un montant forfaitaire de 75 $ à 150 $ pour l'étude des dossiers, soit les mêmes tarifs que ceux applicables en 2026 ;

Considérant que Morency, société d'avocats, représentent actuellement la Municipalité dans ses dossiers juridiques ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les services pour l'année 2027 de la firme Morency, société d'avocats, à titre de représentant officiel de la Municipalité à la Cour municipal de Ville de Saint-Georges. Le mandat débutera le 1er janvier 2027 et se terminera le 31 décembre 2027. La grille tarifaire est la suivante :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

	Étape 1 Analyse du constat d'infraction et du dossier	**Étape 2** Le cas échéant, toutes représentations préalables à l'audition sur l'infraction devant la Cour	**Étape 3 A)** Préparation de l'audition et représentations devant la Cour pour la tenue d'une audition (dossier non contesté sans témoin, etc.)	**Étape 3 B)** Préparation de l'audition et représentations devant la Cour pour la tenue de l'audition (dossier contesté ou non contesté avec témoin)
Constat d'infraction délivré par un policier pour une infraction au *Code de la sécurité routière*, à la *Loi sur les véhicules hors route*, à un règlement municipal (stationnement, paix et bon ordre, etc.) et à tout autre loi ou règlement applicable par la Sûreté du Québec et dont la Cour municipale a juridiction relativement à cette infraction	Tarif forfaitaire de 75,00 $ par constat	Tarif forfaitaire de 25,00 $ par représentation pour chaque constat	Tarif forfaitaire de 100,00 $ par constat	Tarif forfaitaire de 150,00 $ par constat
Constat d'infraction délivré par les fonctionnaires municipaux (zonage, lotissement, permis et certificats, installation septique, incendie, etc.)	Facturation au taux horaire de 200,00 $ dans chaque dossier	Facturation au taux horaire de 200,00 $ dans chaque dossier	Facturation au taux horaire de 200,00 $ dans chaque dossier	Facturation au taux horaire de 200,00 $ dans chaque dossier
Représentation de la municipalité en lien avec les dossiers pénaux visés par la présente offre, mais dont le travail ne fait pas l'objet d'un prix forfaitaire (par exemple un appel devant la Cour supérieure)	Facturation au taux horaire de 210,00 $ dans chaque dossier			
Représentation de la municipalité pour le recouvrement de ses taxes municipales ou de toute somme due	Facturation au taux horaire de 200,00 $ dans chaque dossier			

28. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de septembre 2026.

29. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

126481-10-2026

29.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT (URLS) ANNEAU DE GLACE

Considérant que la municipalité souhaite aménager un anneau de glace sur le site de l'OTJ ;

Considérant qu'une aide financière de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) peut être demandée pour couvrir notamment les coûts liés au matériel nécessaire à la mise à niveau du terrain et l'éclairage, sur présentation des factures justificatives et sans recours à la machinerie lourde;

Considérant que, pour un projet d'une valeur de 2 000 $, la contribution municipale requise est de 10 %, tandis que pour un projet d'une valeur se situant entre 2 000 $ et 5 000 $, la contribution municipale requise est de 20 %;

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Josée Breault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Québec (URLS) pour la création d'un anneau de glace sur le site de l'OTJ.

30. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Sébastien Patry et madame Ginette Lessard informent le conseil avoir participé à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), au cours de laquelle les deux demandes de dérogation inscrites à l'ordre du jour de la présente séance ont été étudiées.

Madame Marie-Josée Breault mentionne que la Marche du Défi Pierre-Lavoie aura lieu le 16 octobre et que le parcours a été modifié. Elle informe également le conseil qu'un tournoi de deck hockey se tiendra le samedi 10 octobre. Enfin, elle précise que le projet de construction d'un toit au-dessus de la patinoire est toujours à l'étude et que la demande de subvention est prévue pour 2028.

Monsieur Jocelyn Vallières mentionne avoir participé à une rencontre avec l'organisme « RAPPEL », un organisme œuvrant à la protection des lacs et cours d'eau du Québec. Il informe également avoir présenté, le 5 octobre, son projet de création d'un comité des lacs aux autres élus. Il en fait la lecture et dévoile les membres de ce comité. Par ailleurs, il indique avoir assisté, le 17 septembre, à une réunion de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS) portant sur le budget 2027. Il recommande également aux citoyens de consulter le site internet de la RICBS afin de vérifier les matières acceptées dans le bac de récupération, puisque les consignes ne sont pas encore harmonisées entre Montréal et les régions du Québec. Enfin, il informe le conseil qu'en 2028, la RICBS prévoit assurer la collecte des résidus alimentaires. Des sacs de couleurs distinctives seront fournis afin de faciliter leur identification.

Madame Peggy Vignola informe le conseil que l'activité « Vie active » se déroule les mardis avant-midi, avec madame Carole Bergeron, bénévole. Une soirée danse country aura lieu le 17 octobre prochain. Elle mentionne également que les cours de « Prêts à rester seul » et « Gardiens avertis » se tiendront lors de journées pédagogiques. Le conseil des jeunes prépare une activité de parcours d'horreur qui se tiendra le 30 octobre à l'OTJ. Concernant la bibliothèque, elle informe le conseil qu'il est possible d'emprunter la carte Muséo, permettant de visiter différents musées. Une activité portant sur l'histoire de l'Halloween, animée par madame Sylvie Belleau, sera également proposée. L'inscription est obligatoire. De plus, le dimanche 8 novembre prochain, madame Michelle Guay donnera une activité destinée aux adultes sur le stress et l'anxiété. Enfin, les enfants sont invités à venir colorier des dessins qui serviront à décorer la bibliothèque.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

Monsieur le maire, Marc Cloutier, fait état de sa rencontre avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec concernant le déneigement du 6e rang. Il mentionne également avoir participé au congrès de la FQM pendant trois jours, au cours desquels il a suivi différentes formations animées par des avocats. Il souligne que cette expérience a été intéressante et enrichissante. Par ailleurs, il informe le conseil de ses rencontres concernant le projet régional en Habitation dans la Chaudière-Appalaches (HACA) et une autre avec NousTV (Cogéco) concernant des capsules historiques à partager. Il a aussi siégé à une séance de la Société du patrimoine Beauceron. Il souligne que deux équipes ont participé à la course de 5 km à St-Éphrem, dont une équipe représentant la municipalité. Enfin, il indique avoir participé à des rencontres en compagnie des conseillers madame Lessard et monsieur Vallières, avec le syndicat des cols bleus concernant le renouvellement de leur convention collective.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 20 h 14 à 20 h 18. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

126482-10-2026

32. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Sébastien Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 19.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Marc Cloutier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de *Code municipal du Québec.*

MARC CLOUTIER, MAIRE

CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE